

AFFAIRE N° 7. - Construction d'une piscine au CHAUDRON.
- Approbation du dossier d'avant-projet - autorisation de lancer un appel d'offres.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Cabinet HEBRARD m'a transmis pour la suite à donner le dossier d'avant-projet relatif à la construction d'une piscine à Saint-Denis, au lieu-dit "LE CHAUDRON".

Cet ensemble nautique a été étudié en vue de s'intégrer le plus harmonieusement possible dans le complexe sportif que formera le Stade du Chaudron.

Composé de deux bassins dont un à caractère olympique de 50 m x 21 m, d'une fosse à plonger, d'un pataugeoir, de vestiaires et de 1 500 places de spectacles en gradin. Ce stade nautique sera, de par sa situation, l'une des premières réalisations qui se présente à l'œil des voyageurs débarquant à Gillot.

En outre, sa vocation olympique la désignera tout naturellement pour les grandes rencontres régionales et internationales.

Les Commissions des Adjointes et des Travaux Publics, consultées sur ce projet, ont demandé que l'architecte prévoie une séparation plus importante entre le grand bassin et le bassin d'apprentissage.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'une part de donner votre avis à ce sujet ;
- d'autre part de m'autoriser à lancer l'appel d'offres relatif à la réalisation de ces travaux.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Le dossier du Stade du Chaudron nous est parvenu il y a à peine une semaine. C'est Monsieur ABADIE qui est l'auteur du projet. Cette piscine a les dimensions d'une piscine olympique et n'est pas construite comme les autres piscines. Elle sera construite au niveau du sol. En effet, si elle était creusée dans le sol, il pourrait y avoir des remontées d'eau, compte tenu de la proximité de la mer. La terre sera ramassée autour de la piscine et les vestiaires et stations de traitement seront recouverts de terre. Il est prévu des gradins en amphithéâtre. Le projet est assez heureux, car on ne verra pas tous les bâtiments, mais un plan d'eau, sur un espace vert et des gradins.

Mme ROCHE. - Les parkings sont-ils prévus ?

LE MAIRE. - Il est prévu 150 parkings. Les gradins contiendront 1 500 personnes. Le projet est récent, il passera à la Commission Départementale des Opérations Immobilières.

M. BOYER Bruno. L'Equipement a-t-il donné un avis à ce sujet ?

LE MAIRE. - Nous attendons l'avis de la Jeunesse et Sports. Je crois que Monsieur le Préfet voudrait faire activer un peu la sortie de ce projet. En effet, cette piscine olympique est due à l'intervention de Monsieur Michel DEBRE qui l'avait promise à Monsieur LEGROS, Monsieur DEBRE doit venir prochainement. Il était question d'un cadeau, mais Monsieur le Préfet, en revenant de Métropole a parlé d'un financement par subvention à 85 % et 15 % seraient à la charge de la Commune. Monsieur LEGROS va revoir Monsieur DEBRE à ce sujet pour essayer d'obtenir le financement intégral de la piscine.

M. BOYER Eric. - Il y aura une participation communale ?

LE MAIRE. - 15 %, au maximum.

M. AFPEJEE Jack. - A combien s'élève le projet ?

LE MAIRE. - Le projet s'élève à 209 000 000, mais ce n'est qu'un projet.

M. BEDIER. - Cela fera tout de même une trentaine de millions à la charge de la Commune.

M. TESSIER. - Ce n'est pas énorme.

M. BOYER Eric. - Je trouve que c'est un peu cher.

LE MAIRE. - Si c'est vraiment une piscine olympique où auront peut-être lieu les futurs jeux de l'Océan Indien, il faut des installations correctes.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité, moins la voix de Monsieur Eric BOYER qui s'est abstenu.

lu
N. Paris, le 20 juin 1971
P. le Préfet
Le secrétaire général
Signé: Ph. Kessler
Pour copie certifiée conforme
P. le Directeur de Affaires Financières
Signé: M. E. ALARCON